

Lisez attentivement les conditions générales suivantes. Toute inscription équivaut à l'acceptation de toutes les conditions énoncées ci-après, lesquelles constituent votre contrat.

1. Prix indiqué

Pour les résidents du Québec, les prix indiqués dans cette brochure sont en vigueur durant la période indiquée sur la page couverture mais peuvent augmenter advenant une augmentation de taxes, de redevances ou de frais autorisés par une autorité publique compétente.

Après cette période de validité, nos prix peuvent varier advenant un changement dans nos coûts (taux de change, tarifs aériens, ou autres coûts, taxes d'aéroport, surcharge de carburant, etc.). Cette condition est également valable pour les tarifs d'assurance déterminés par Croix-Bleue.

Tous les prix indiqués dans cette brochure sont en dollars canadiens et sont calculés sur une base de 40 participants (sauf indications contraires). Pour les résidents du Québec, les prix indiqués excluent la contribution de 3,50 \$ par tranche de 1000 \$ de services touristiques achetés représentant la contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif très valable d'annulation des voyages. Si des modifications doivent être apportées, nous ne manquerons pas de vous en aviser dans les plus brefs délais. S'il y avait un écart entre l'information de la brochure et celle du programme détaillé, le contenu de ce dernier prévaut.

2. Dépôt et paiement final

Le dépôt doit se faire au moment de la réservation et doit inclure le montant de l'assurance-voyage (s'il y a lieu).

Prix du voyage	Montant du dépôt
moins de 500 \$	50 \$
500 \$ à 1000 \$	100 \$
1000 \$ à 2000 \$	entre 300 \$ et 500 \$*
plus de 2000 \$	entre 500 \$ et 1000 \$*

Le paiement final est dû 45 jours à 90 jours avant la date de départ (selon le forfait choisi).
Changement de mode de paiement possible moyennant des frais de 20 \$ par dossier.

* Vous référer au programme détaillé du forfait choisi.

3. Frais d'annulation

Si vous annulez votre voyage, des frais d'annulation seront retenus et sont non-rimboursables et non-transférables :

45 jours et plus avant le départ : montant du dépôt
De 44 à 30 jours avant le départ : 50 %
de 29 jours et moins avant le départ : 100 %
aucun remboursement pendant le voyage.

Pour les croisières et les destinations outre-mer, veuillez vous reporter aux conditions figurant sur le programme détaillé.

4. Service non-utilisé

Aucun remboursement ne sera effectué pour tout service non utilisé pendant le voyage.

5. Paiement par carte de crédit

Le voyageur, en permettant l'usage de son numéro de carte de crédit par l'agent de voyages, s'engage à respecter les conditions de réservation même s'il n'a pas signé la formule appropriée. Une autorisation verbale est suffisante pour confirmer la réservation. Toutefois, à la demande de l'agent de voyages, le voyageur devra stipuler par écrit qu'il accepte que sa carte soit utilisée sans signature.

6. Rotation des sièges

Les sièges ne sont pas réservés sauf celui pour le guide et/ou l'accompagnateur. Ceux-ci ont pour consigne de faire la rotation des sièges et exiger qu'il n'y ait aucune exception à défaut d'être pénalisés.

7. Hébergement

Tous les hôtels et motels indiqués dans cette brochure sont des établissements de qualité, dont la classe diffère selon les endroits. Des raisons majeures peuvent nous amener à modifier ceux inscrits au programme, mais toujours pour une catégorie similaire ou supérieure. Les chambres sont habituellement composées d'un ou de deux lits doubles, de deux lits jumeaux ou encore d'un lit simple avec salle de bain privée. Vous recevrez la liste de lieux d'hébergement et de leurs coordonnées avec vos documents de voyage.

8. Chambres

Dans la majorité des établissements choisis, une chambre en occupation triple ou quadruple est composée de deux lits doubles, de même dimension qu'une chambre en occupation double, ce qui n'est pas recommandé pour les longs voyages. En Europe, les chambres sont plus petites que les normes nord-américaines.

9. Hôtels (pratique internationale)

Le client reconnaît et accepte de prendre possession de sa chambre entre 13 h et 15 h et de la libérer avant midi.

10. Distribution des chambres et/ou cabines

Groupe Voyages Québec agit à titre d'intermédiaire entre vous et les différents fournisseurs de services; il nous est donc impossible de vous garantir une situation spéciale, un étage ou une vue particulière car seuls les hôteliers et/ou croisiéristes ont le privilège de la distribution des chambres aux passagers. Pour les croisières, tout surclassement de cabine est hors de notre contrôle et résulte de la décision de la compagnie maritime.

11. Photographies ou images

Toutes photos ou images sont reproduites à titre indicatif. Le décor des chambres peut également varier.

12. Bagages

Les bagages sont limités à une valise par personne plus un sac de voyage si nécessaire. Ce dernier sera sous la surveillance du passager. Tous les bagages sont transportés aux risques du voyageur. Vous recevrez avec vos documents de voyage, des étiquettes à bagages. Nous vous demandons de bien vouloir les compléter et de les attacher à vos bagages avant le départ. La bonne identification de ceux-ci en facilitera la manutention (lorsque inclus). Groupe Voyages Québec et ses représentants n'assument aucune responsabilité pour les pertes, vols ou bris causés à vos bagages et effets personnels; nous vous recommandons fortement de vous procurer une assurance-bagages.

13. Pourboires

Les pourboires aux guides et au chauffeur ne sont pas inclus. Si vous désirez témoigner votre satisfaction de cette façon, nous vous demandons de le faire individuellement (et non en groupe). Nous vous recommandons alors de vous baser sur les normes internationales, soit : 2 \$ par jour par personne pour le guide et 2 \$ par jour par personne pour le chauffeur.

14. Assurance-voyage

Afin de voyager en toute tranquillité d'esprit, nous vous recommandons très fortement de prendre une assurance annulation pour vos voyages au Québec et une assurance forfait complète pour tous vos voyages hors Québec.

Si votre voyage est assuré via votre carte de crédit ou toute autre assurance personnelle, il est de votre responsabilité de vérifier les montants de couverture que celle-ci vous offre et au besoin, de prendre une assurance complémentaire.

15. Preuve de citoyenneté

Pour les destinations hors Québec, les passagers doivent posséder une preuve d'identification telle : certificat de naissance accompagné de pièces d'identité avec photo et/ou un passeport en bonne et due forme (valable 6 mois après le retour), qui demeure le meilleur document d'identification. À défaut de se prémunir des documents requis, le transporteur ou les autorités compétentes pourront vous refuser l'accès à bord et vous ne pourrez obtenir de remboursement. Passeport et visa peuvent être obligatoires pour certaines destinations.

16. Documents de voyage

Environ 10 jours avant la date de votre départ, vous recevrez vos documents de voyage incluant l'heure et le lieu de votre départ, le programme, la liste des hôtels, de la documentation générale, à condition que le paiement total soit reçu.

17. Confidentialité

L'agent de voyages observe des principes de confidentialité sur les informations personnelles transmises par le client.

18. Horaires des vols aériens

Les horaires des compagnies aériennes sont donnés à titre indicatif seulement et sont sujets à changement sans préavis. Groupe Voyages Québec ne peut être tenu responsable pour tout retard, modification ou annulation de vol. Il est de votre responsabilité de vérifier les horaires de vols vingt-quatre (24) heures avant votre départ et votre retour, et de vous présenter à l'aéroport 3 heures avant le départ. De plus, les places dans l'avion sont assignées à l'aéroport, par l'agent au comptoir de la compagnie aérienne et Groupe Voyages Québec n'en a aucun contrôle.

19. Changement et/ou correction de nom et/ou de destination

Il est de la responsabilité du voyageur de donner le nom réel indiqué sur son passeport (nom et prénom) au moment de la réservation. Pour tout changement et/ou correction de nom et/ou de destination des frais peuvent s'appliquer selon la destination. Les billets d'avion ne sont pas transférables.

Voyages de 1 jour en autocar : 10 \$ par personne
Voyages de 2 jours et plus en autocar :
20 \$ par personne, à plus de 46 jours du départ
50 \$ par personne, 45 à 21 jours du départ
100 % du voyage, 20 jours et moins avant le départ
Voyages avec portion aérienne : frais variables selon la destination, à 60 jours du départ
Croisière : frais variables selon la destination, à 90 jours du départ

20. Responsabilité du voyageur

Tout passager qui s'inscrit sur un de nos voyages accepte les conditions et politiques de Groupe Voyages Québec. Dans le cas où le passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et que malgré un avertissement formel du représentant de Groupe Voyages Québec il persiste dans sa conduite, ce passager sera automatiquement expulsé du voyage. Tous les frais et les pertes occasionnés par sa conduite ne feront l'objet d'aucun remboursement par Groupe Voyages Québec.

De plus, les voyageurs ont la responsabilité d'être suffisamment en bonne santé et autonomes pour entreprendre leur voyage et prévoir une quantité suffisante de tous les médicaments nécessaires et les transporter avec eux tout temps.

Vaccins : Pour toute question relative aux vaccins, veuillez communiquer directement avec la clinique du voyageur de votre région. Groupe Voyages Québec se dégage de toute responsabilité relative à la prise de vaccins dans les pays visités.

21. Exclusion de responsabilité

Groupe Voyages Québec et ses agents ou représentants agissent en qualité d'agents de diverses compagnies de transport, de fournisseurs et des lieux d'hébergement, au Québec, au Canada et à l'étranger.

Advenant des fautes, des omissions, déficiences ou autres, par un des fournisseurs de services, Groupe Voyages Québec ne se tient aucunement responsable dans tous les cas et ce, sans exception.

Le passager renonce à l'avance, à toute réclamation contre Groupe Voyages Québec pour toute blessure, dommage ou perte pour quelque motif que ce soit, causé par toute personne qui sera appelée à rendre les services ou à fournir de l'hébergement pendant tout le voyage tant au Québec, au Canada et à l'étranger.

En cas de force majeure, Groupe Voyages Québec se réserve le droit d'annuler, changer ou modifier toute partie du voyage. Groupe Voyages Québec ne peut être tenu responsable et fera tout en son pouvoir pour offrir des services équivalents.

Les passagers n'auront droit à aucune réclamation et/ou dédommagement pour perte, dommage ou blessure physique ou mentale, résultant de ces changements. Toutes ces pertes ou frais devront être pris en charge par les voyageurs.

La force majeure est un événement imprévisible ou une cause étrangère à Groupe Voyages Québec tels que : maladie, accident, grève, conditions climatiques, bris mécanique, guerre, actes de terrorisme, manifestations, événements politiques, etc. De plus, Groupe Voyages Québec se réserve le droit de refuser toute inscription d'une ou de plusieurs personnes.

Le passager ne peut, sauf accord préalable avec l'organisateur, modifier le déroulement de son voyage. Les frais de modification non-autorisés resteront entièrement à sa charge sans qu'il puisse obtenir le remboursement des prestations, services ou hébergement dont il n'aurait pas bénéficié du fait de ces modifications.

Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée, sous pli recommandé, à Groupe Voyages Québec, dans le délai de 14 jours maximum après la date de retour et ce, pour tout voyage au Québec, au Canada et à l'étranger. L'inscription à l'un des programmes implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales et particulières ainsi que des responsabilités décrites dans cette brochure.

22. Activités non incluses

Groupe Voyages Québec n'assume aucune responsabilité relativement à la qualité et à la sécurité d'activités (telles que les excursions, visites optionnelles, petits extras et autres) disponibles à destination auxquelles le client peut vouloir participer et qui ne font pas partie de son forfait tout inclus, ni relativement à toute représentation qui pourrait être faite par le fournisseur de telles activités. Tout contrat verbal ou écrit concernant de telles activités est présumé être conclu entre le client et le fournisseur en question et est aux risques et périls du client quant à une perte, dommage ou blessure pouvant survenir à l'occasion de l'activité. Groupe Voyages Québec ne peut être tenu responsable de quelque façon que ce soit pour toute plainte ou réclamation découlant de la participation à ces activités, lesquelles sont offertes par des tiers sur lesquels Groupe Voyages Québec n'exerce aucun contrôle.

23. Lois

La présente entente est régie par les lois de la province de Québec. Le contrat a pris forme lors de l'acceptation par Groupe Voyages Québec de l'inscription à son siège social.

24. Concours

Tout tirage de forfaits est annulé en cas d'annulation du départ. Le prix est non-transférable et non monnayable.

